

CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE ET DE DÉONTOLOGIE

Notre approche du concept WIN RIGHT

Fournir des solutions intelligentes et durables d'accès à l'eau.
Pour toute la vie.

La philosophie du « Win Right » trouve son origine dans le Code de conduite professionnelle et de déontologie de Pentair, qui existe depuis longtemps puisque sa première version fut rédigée dans les années 1970 et qui régit toujours la manière dont nous gérons et exploitons notre entreprise.



CHERS/CHÈRES COLLÈGUES DE PENTAIR,

Chez Pentair, nous sommes convaincus que le bon état de notre planète est tributaire d'un accès fiable à l'eau potable. Pentair commercialise une gamme complète de solutions intelligentes et fiables d'accès à l'eau à destination des particuliers, des entreprises et des industries du monde entier. Bien que résolument orientés vers l'avenir, nous demeurons profondément enracinés dans notre philosophie du « Win Right » (Gagner de manière loyale), qui oriente notre culture et nous incite à donner le meilleur de nous-mêmes. Nos valeurs sont la priorité au client, le sens des responsabilités et l'excellence des résultats, l'innovation et la flexibilité, l'énergie positive, le respect et l'esprit d'équipe, ainsi qu'une intégrité absolue.

Le code de déontologie et d'éthique commerciale de Pentair est l'un des éléments qui donnent vie à ces valeurs au quotidien. Nous avons tous l'obligation de comprendre et de respecter ce Code. C'est pour cette raison que nous proposons des ressources de formation et d'assistance en matière de conformité. La formation renforce nos principes éthiques, démontre notre engagement à maintenir le plus haut niveau d'intégrité corporative et fournit des conseils pratiques pour prendre des décisions conformes à l'éthique dans notre travail quotidien.

Je sais que nous sommes tous animés par l'engagement à gagner de manière loyale, par lequel nous nous efforçons d'obtenir des résultats pour notre entreprise d'une façon juste et équitable en toutes circonstances.

Je vous remercie de continuer à faire vivre les valeurs de Pentair jour après jour, et de concrétiser notre promesse en faveur de solutions intelligentes et durables d'accès à l'eau. Pour toute la vie.

John L. Stauch
Président-directeur général
Pentair



CODE DE CONDUITE SOMMAIRE

LES VALEURS WIN RIGHT DE PENTAIR

Application du Code de conduite professionnelle et de déontologie	3
Engagement en faveur des valeurs Win Right de Pentair.....	4

NOTRE APPROCHE DU CONCEPT WIN RIGHT

Demande d'aide et expression des préoccupations.....	6
Promotion d'un milieu de travail positif et respect d'autrui	8
Protection de nos employés et de l'environnement	10

POLITIQUES

Conflits d'intérêts.....	12
Cadeaux et divertissements professionnels.....	14
Conduite des affaires avec intégrité	16
Intérêts financiers.....	20
Protection et gestion des biens, des informations et des enregistrements	22

RESSOURCES D'EXPRESSION

Numéros d'assistance téléphonique	24
---	----

APPLICATION DU CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE ET D'ÉTHIQUE DE PENTAIR

Chez Pentair, chacun de nous, quel qu'en soit le domaine d'activité, se doit de mettre en pratique nos valeurs « Win Right » (Gagner de manière loyale) au quotidien et de respecter les principes du Code de conduite.

NOTRE ENGAGEMENT VIS-À-VIS DE LA CONFORMITÉ

En tant qu'entreprise mondiale immatriculée en Irlande, cotée à la Bourse de New York (NYSE : PNR) et exerçant ses activités partout dans le monde, nous sommes assujettis à des lois, réglementations et normes internationales qui s'appliquent à chacun d'entre nous. En plus de ces lois et normes internationales, nous nous engageons à observer la loi de chacun des pays dans lesquels nous travaillons. En cas de conflit entre les lois locales et nos principes, vous devez solliciter les conseils du service juridique.

Le Code de conduite et de déontologie de Pentair s'applique à l'ensemble de nos employés, employés à temps partiel, sous-traitants, cadres et membres de notre conseil d'administration.

Les informations contenues dans le Code sont complétées par toutes les politiques corporatives, commerciales ou régionales éventuellement liées au contenu décrit dans le Code. Le Code propose uniquement des directives à caractère général et est assujéti au droit local. Il ne vise nullement à être exhaustif.

En tant qu'employé de Pentair, vous serez invité à signer une déclaration d'engagement confirmant que vous avez lu et compris le Code de conduite et de déontologie de Pentair et que vous agirez en pleine conformité avec ce Code.

Toute renonciation au Code par les cadres dirigeants ou administrateurs est soumise à l'appréciation exclusive du conseil d'administration de Pentair ou du comité de gouvernance de la direction.



Une équipe de bénévoles de Pentair participe au nettoyage des rives du fleuve Mississippi à Minneapolis, Minnesota (États-Unis).

ENGAGEMENT EN FAVEUR DES VALEURS WIN RIGHT CHEZ PENTAIR

Chez Pentair, la réussite ne fait pas tout. Nous devons nos succès aux valeurs que constituent la priorité au client, la responsabilisation et les performances, mais aussi l'innovation et la flexibilité. Nous accomplissons toutes ces activités de manière « loyale », au travers de l'énergie positive, du respect mutuel et de l'esprit d'équipe, ainsi que d'une intégrité absolue. Nos valeurs résident au cœur de notre entreprise.



WIN

PRIORITÉ AU CLIENT

Nous nous positionnons en partenaire pour nos clients, un partenaire avec lequel il est facile de travailler et qui tient ses engagements.

- Analyse les situations à travers les yeux du client et en fonction des besoins de ce dernier.
- S'efforce de faciliter la collaboration entre les clients et Pentair.
- Se concentre sur la façon d'améliorer nos niveaux de qualité, de service et de satisfaction.
- Fait preuve de ténacité pour respecter les engagements pris envers les clients internes et externes.

RESPONSABILITÉ DES PERFORMANCES

Nous cherchons en permanence à améliorer nos performances et nous nous engageons personnellement à mener à bien les missions qui nous sont confiées.

- Témoigne d'une volonté de faire ce qu'il faut pour obtenir des résultats ; agit vite, de manière urgente et avec détermination.
- Persévère face aux défis et obstacles ; rebondit après des revers ; tient ses engagements.
- Prend en charge son propre développement ; tire les leçons de ses succès et de ses échecs pour sa réussite future.
- Obtient des résultats et assume les conséquences de ses actions, bonnes ou mauvaises.

INNOVATION ET ADAPTABILITÉ

Nous nous efforçons de nous améliorer sans cesse, de nous adapter aux évolutions et de mettre en pratique de nouvelles idées.

- Identifie les principales tendances émergentes ; anticipe les modifications pouvant survenir au sein de l'entreprise et du secteur, et s'y prépare.
- S'adapte aux changements avec agilité et flexibilité.
- Est ouvert aux nouvelles idées ; soutient et encourage l'innovation.
- Apporte des solutions créatives aux problèmes et contribue à l'amélioration continue.

RIGHT

ÉNERGIE POSITIVE

Nous adoptons une attitude positive et assumons les conséquences de nos actions.

- Est conscient de son état d'esprit et s'adapte en conséquence pour avoir une bonne influence sur autrui.
- Est pleinement présent et attentif lors des débats ; se reconcentre rapidement s'il se laisse distraire.
- Contribue au développement d'un environnement optimiste et dynamique ; part du principe que son entourage a des intentions positives.
- Exprime et suscite la fierté d'être un employé de Pentair.

RESPECT ET TRAVAIL D'ÉQUIPE

Nous faisons preuve de respect et de franchise envers les autres. Nous collaborons et joignons nos efforts pour construire la réussite commune.

- Parvient à harmoniser les plans, les décisions et les mesures ; démontre des qualités de collaboration.
- Écoute et cherche à comprendre les perspectives et expériences de son entourage.
- Traite les autres avec respect ; remercie chacun pour la valeur et la contribution qu'il apporte à l'équipe.
- Offre des commentaires utiles et accompagne chaque personne pour favoriser son efficacité et sa réussite.

INTÉGRITÉ ABSOLUE

Nous nous engageons à respecter des pratiques professionnelles honnêtes et éthiques dans nos relations avec nos clients, nos partenaires commerciaux, nos investisseurs, les communautés et entre nous.

- Fait preuve du plus haut niveau d'éthique et d'intégrité ; incarne les valeurs de Pentair.
- Traite les autres de manière juste et équitable.
- Communique en toute franchise et transparence.
- Prend des mesures en faveur de la sécurité et de la santé dans son environnement de travail et au sein de la communauté.

DEMANDE D'AIDE ET EXPRESSION DES PRÉOCCUPATIONS

Pentair s'engage également à créer un environnement dans lequel les salariés se sentent à l'aise pour s'exprimer, solliciter de l'aide et faire valoir leurs préoccupations. Une communication ouverte contribue à l'instauration d'un environnement transparent, collaboratif et honnête.

QUAND PRENDRE LA PAROLE

Chaque fois que l'un d'entre nous constate ou soupçonne quelque chose d'inapproprié ou de contraire à l'éthique, il a l'obligation d'agir et d'exprimer ses préoccupations. Pour autant, comment reconnaître le moment propice pour faire entendre sa voix, ou déterminer le caractère inapproprié d'une action ou d'un comportement ? Les six questions suivantes visent à émettre ce jugement en se fondant sur des lignes directrices simples. Si vous ne répondez pas à la totalité de ces questions par l'affirmative, exprimez vos préoccupations et demandez de l'aide.

- L'action est-elle conforme à ce Code de conduite et de déontologie ?
- L'action est-elle conforme aux valeurs « Win Right » de Pentair ?
- L'action est-elle légale ?
- Me sentirais-je à l'aise si cette décision ou cette action était rendue publique ?
- Accepterais-je que cette action soit appliquée à ma propre personne ?
- Les actions seraient-elles perçues positivement par ma famille, mes homologues, ainsi que les employés et actionnaires de Pentair ?

En exprimant vos préoccupations, vous donnez à Pentair des informations nécessaires pour remédier à une situation potentiellement néfaste. Bien que vous puissiez éprouver une réticence à l'idée d'exprimer une préoccupation, le fait de vous en abstenir peut se révéler lourd de conséquences. Il peut en résulter des pertes financières ou une atteinte à la réputation de Pentair, des blessures corporelles des employés, voire dans certains cas, un licenciement ou l'engagement d'une action pénale à l'encontre d'un employé ou de l'entreprise. Alors, si vous hésitez, mieux vaut vous exprimer !

ABSTENTION DE REPRÉSAILLES ET RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

Nous ne tolérons aucune forme de représailles à l'encontre d'employés au motif que ceux-ci auraient exprimé leurs préoccupations, présenté des rapports ou participé à des investigations de bonne foi concernant d'éventuelles infractions au droit, aux politiques ou aux règles éthiques. Tous les employés de Pentair sont encouragés à s'exprimer, à solliciter des conseils et à signaler toute action susceptible de nuire à nos employés, notre entreprise, nos actionnaires ou notre réputation. Pentair prendra toutes les mesures nécessaires pour garantir que chaque rapport soit traité de manière confidentielle. Toutes les infractions signalées feront l'objet d'une prise en compte sérieuse et d'une résolution sans délai.

« WIN RIGHT »

Ressources d'expression

Si vous avez des questions relatives aux politiques de Pentair, ou si vous observez ou suspectez un phénomène inapproprié ou contraire à l'éthique, exprimez-vous.

Pour exprimer vos préoccupations, vous disposez des ressources suivantes :

- Ligne d'assistance de Pentair dédiée aux problèmes d'éthique
- PentairEthics.com
- **Bureau de l'éthique et de la déontologie :** Une ressource confidentielle destinée à nos employés, fournisseurs, investisseurs ou clients afin d'exprimer les préoccupations en matière de conformité et y répondre.
 - Ligne directe : +1-763-656-5500
 - Écrivez à : ethics@pentair.com
 - Adresse : 5500 Wayzata Blvd.
Suite 900
Minneapolis, MN
55416-1261, États-Unis
- N'hésitez jamais à contacter votre supérieur hiérarchique, votre représentant du service des ressources humaines (RH) ou un membre des équipes juridiques ou de conformité pour toute préoccupation ou question.
- **Politiques :** Pour la liste complète des politiques d'entreprise, notamment les politiques détaillées relatives aux sujets abordés dans le Code de Conduite professionnelle et d'Éthique, consultez le site www.mypentair.com/en-us/working-here/ethics-compliance-overview/policies

QUESTIONS/RÉPONSES

Q : Je soupçonne l'un de mes collègues d'avoir enfreint le Code de Conduite professionnelle et d'Éthique, et peut-être même la Loi. Je suis prêt à agir et à exprimer mes préoccupations, mais je crains que cela ne nuise à ma carrière. Que dois-je faire ?

R : Pentair proscrit toute forme de représailles à l'encontre d'un individu ayant signalé un problème de bonne foi. Les représailles peuvent prendre la forme d'un licenciement, d'une baisse de salaire, d'une rétrogradation, d'une assignation à des tâches indésirables ou de menaces entraînant un préjudice physique ou psychologique. Si vous êtes témoin d'une situation que vous estimez inappropriée, faites entendre votre voix. Pentair traitera votre rapport de manière aussi confidentielle que possible et vous protégera contre les représailles.

Q : Comment l'entreprise peut-elle me protéger des représailles ?

R : Pentair prend les allégations de représailles très au sérieux. En clair, cela implique la nécessité d'apprendre aux employés et aux cadres à identifier les formes que peuvent prendre les représailles et à s'assurer qu'ils en comprennent les conséquences. Si une allégation de représailles est avérée, la société prendra à l'encontre des individus concernés des sanctions disciplinaires qui pourront aller jusqu'au licenciement.



Pentair, Roseville, Minnesota (États-Unis).

PROMOTION D'UN MILIEU DE TRAVAIL POSITIF ET RESPECT D'AUTRUI

Pentair s'engage à offrir un milieu de travail positif, diversifié et inclusif dans lequel tous les employés se traitent mutuellement avec dignité et respect. Nous ne tolérons aucun comportement discriminatoire ni harcèlement sur le lieu de travail.

VALORISATION DE LA DIVERSITÉ ET PROMOTION DE L'INCLUSION

Nous valorisons la diversité de notre main-d'œuvre, de notre réseau de fournisseurs et de notre clientèle. En tant qu'entreprise mondiale, nous estimons que la diversité contribue au succès de notre activité. Nous accordons de la valeur aux contributions uniques apportées par chaque individu au travers de son vécu et de ses expériences. Nous estimons qu'une culture inclusive permet à nos employés de donner le meilleur d'eux-mêmes.

Pentair s'engage à favoriser l'égalité des chances et le traitement équitable de tous. L'entreprise proscrit toute discrimination fondée sur l'âge, la race, la situation de handicap, l'origine ethnique, la situation matrimoniale ou familiale, l'origine nationale, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, le statut d'ancien combattant, les informations génétiques, l'identité de genre, l'état de santé ou toute autre caractéristique protégée par la Loi. Ce principe est étendu à toutes les décisions concernant le recrutement, l'embauche, la formation, le placement, la promotion, la rémunération, les prestations et le licenciement.

PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT

Nul acte de harcèlement ne saurait être toléré. Ceci inclut toute forme de comportement ou de déclaration fondée sur un statut protégé et qui soit de nature intimidatrice, hostile ou abusive. Exemples de harcèlement :

- Conduite inappropriée, aussi bien verbale que physique ou visuelle, commise en personne ou par un autre moyen (par exemple, par voie de courrier électronique), visant le statut protégé d'un individu. Les statuts protégés incluent notamment la race, la couleur de peau, la religion, le sexe, l'âge, la nationalité, la situation de handicap, l'orientation sexuelle, les informations génétiques et le statut d'ancien combattant.
- Plaisanteries à caractère racial, ethnique, religieux ou sexuel.
- Langage abusif, intimidation, dénigrement ou entrave délibérée au travail d'un individu.
- Agression physique ou autres actes violents, y compris l'intimidation, la moquerie, le harcèlement agressif ou les commentaires menaçants.
- Avances sexuelles ou demandes de faveurs sexuelles inopportunes.
- Toute autre acte de nature à perturber ou interférer sans motif avec les performances d'un employé dans son travail.

Notre politique s'applique à tous les employés et sous-traitants de Pentair, ainsi qu'à toute personne qui exerce son activité avec Pentair, y compris ses partenaires commerciaux, clients et fournisseurs. Cette politique s'applique également aux caractéristiques du lieu de travail et aux activités exercées hors du lieu de travail.

RESPONSABILITÉ ENVERS NOS COMMUNAUTÉS

En tant qu'employés de Pentair, nous devons prendre des décisions socialement responsables et agir dans l'intérêt de nos communautés mondiales. Outre notre engagement en faveur de la diversité, de l'équité et de l'égalité des chances, nous nous efforçons d'agir en tant que bonne entreprise citoyenne. Pentair attend le même engagement de la part de ses partenaires commerciaux, clients et fournisseurs. Parmi les principes que nous adoptons pour démontrer notre bonne citoyenneté d'entreprise, citons :

- Offrir des conditions de travail propres et sûres.
- Offrir un salaire et des prestations équitables conformément à la réglementation et aux pratiques locales.
- Ne tolérer aucune violation des droits de l'homme, y compris, entre autres, le travail des enfants.
- Accorder la priorité aux partenaires commerciaux, fournisseurs et sous-traitants qui partagent l'engagement de Pentair en faveur des pratiques commerciales socialement responsables. Pour plus d'informations, consultez le Code de conduite des fournisseurs de Pentair disponible sur myPentair.

QUESTIONS/RÉPONSES

Q : Je suis à quelques années de la retraite et j'ai récemment postulé pour une nouvelle affectation dans mon secteur d'activité. Le poste a été attribué à un candidat beaucoup plus jeune que moi et qui, à mon avis, était moins qualifié pour ce poste. J'ai à présent le sentiment de ne pas avoir été retenu à ce nouveau poste en raison de mon âge. S'agit-il d'un cas de discrimination liée à l'âge ?

R : Si vous estimez avoir fait l'objet d'un traitement inéquitable, n'hésitez pas à le faire savoir. Sollicitez l'un des contacts indiqués dans la liste des [ressources d'expression à la page 6](#). Une enquête interne sera conduite sur cette affaire et ses résultats vous seront communiqués le moment venu.

Q : Notre service est soumis à une forte pression pour atteindre nos objectifs trimestriels. Mon responsable hiérarchique passe son temps à nous crier dessus, employer un langage abusif et proférer des menaces. Je ne pense pas qu'il irait jusqu'à s'en prendre à nous, mais cette situation me met mal à l'aise. Que dois-je faire ?

R : L'environnement de travail au sein de Pentair doit être exempt de harcèlement, y compris sous forme d'intimidation verbale. Si des menaces verbales sont proférées sur votre lieu de travail, signalez-le. Demandez à joindre l'un des contacts indiqués à la [page 6](#).



« WIN RIGHT »

Pour promouvoir un milieu de travail inclusif :

- Accueillez favorablement les différences, notamment en termes d'origine ethnique, sexe, milieu social, langue, éducation, niveau d'expérience, etc. Les différences suscitent la créativité et l'innovation.
- Abstenez-vous de toute partialité et restez ouvert aux approches, perspectives et expériences nouvelles.
- Montrez-vous respectueux dans toutes vos interactions, que ce soit à titre personnel ou dans d'autres circonstances.

PROTECTION DE NOS EMPLOYÉS ET DE L'ENVIRONNEMENT

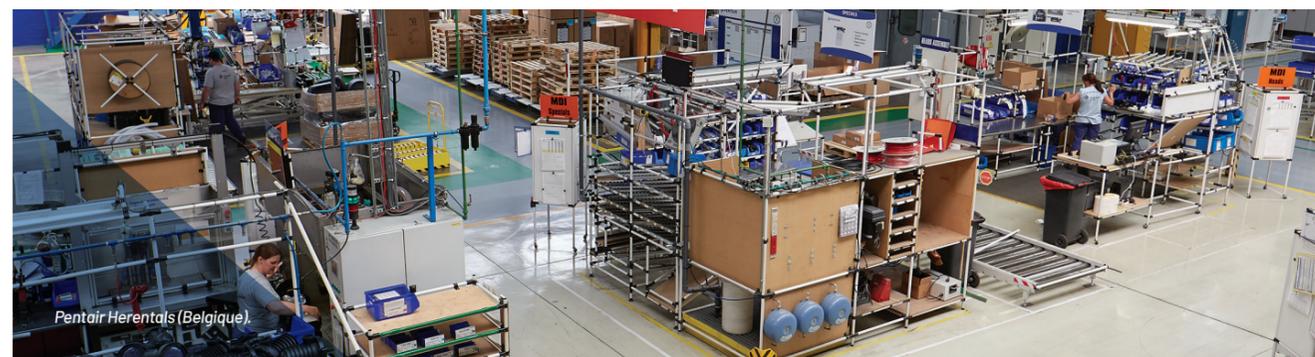
Pentair s'engage à protéger ses employés et l'environnement en se livrant à des pratiques commerciales responsables. Partout où nous travaillons, nous nous conformons aux lois, autorisations et exigences environnementales, sanitaires et sécuritaires en vigueur.

ENGAGEMENT À GARANTIR UN LIEU DE TRAVAIL SÛR

Nous nous engageons à prévenir les accidents du travail en ayant pour objectif que chacun d'entre nous quitte son lieu de travail aussi sain de corps et d'esprit qu'en y arrivant. Pour éviter les accidents et les problèmes de santé sur le lieu de travail, il en va de notre responsabilité à tous. Pour cela, respectons les consignes ci-après :

- La sécurité avant tout. Si vous constatez une situation potentiellement dangereuse, référez-en immédiatement à votre supérieur hiérarchique.
- Observez systématiquement les pratiques de sécurité en vigueur au sein de votre unité d'activité.
- Soyez attentif à la sécurité de vos collègues. S'ils font quelque chose de dangereux, dites-le leur.
- Faites en sorte que l'environnement reste exempt de substances illicites ou réglementées qui pourraient altérer la faculté de jugement sur le lieu de travail.
- Faites en sorte que l'environnement reste exempt d'armes ou d'engins potentiellement dangereux.

Pentair mènera des enquêtes sur tous les cas d'incidents, blessures corporelles et quasi-accidents avec pour objectif de mettre en œuvre des actions correctives permanentes et d'éradiquer leur cause originelle.



Pentair Herentals (Belgique)

« WIN RIGHT »

Voici quelques consignes simples que nous pouvons tous appliquer dans nos activités de travail quotidiennes :

- Économiser l'eau et réduire au minimum la production de déchets.
- Recycler les déchets qui ne peuvent pas être éliminés.
- Éliminer de façon appropriée les déchets résiduels.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre en utilisant l'énergie de façon efficace. Éteindre par exemple les appareils électriques (tels que l'éclairage, les ordinateurs ou les radios) lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Réduire au minimum la quantité d'emballages utilisés. Lorsqu'un emballage est inévitable, s'assurer qu'il est composé de matériaux recyclables.
- Travailler selon une méthode conforme à toutes les lois et réglementations environnementales, sanitaires et sécuritaires, ainsi qu'à toutes les exigences de Pentair.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Nous nous efforçons d'éliminer l'impact nuisible sur l'environnement en réduisant nos émissions nocives, nos déchets et notre consommation d'eau. Nous nous engageons à protéger l'environnement en nous livrant à des pratiques commerciales responsables.

QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS

Pentair vise en permanence le plus haut niveau de qualité, de sécurité et de performance pour ses produits. Notre activité, notre réputation et notre succès dépendent de notre engagement à respecter les normes gouvernementales et industrielles.

Pour cette raison, tous les enregistrements qui concernent des questions de qualité doivent être exacts et complets. Si vous soupçonnez ou avez connaissance d'un problème de qualité ou de sécurité sur les produits, faites-le savoir.

QUESTIONS/RÉPONSES

Q : Mon usine doit satisfaire une commande importante. Nous fonctionnons à 100 % de notre capacité et sommes soumis à une forte pression pour garantir la livraison. L'une des machines du site semble montrer des signes de défaillance et n'est peut-être pas sûre. Or, si nous l'arrêtons, nous dépasserons la date limite de livraison. Que dois-je faire ?

R : Faites part de vos préoccupations ! Vous devez immédiatement signaler le problème à un responsable hiérarchique et vous assurer que l'équipement est sûr avant de poursuivre la production. La sécurité reste toujours la priorité numéro un. Consultez [les ressources d'expression indiquées à la page 6](#).

Q : L'un de mes collègues vient d'apprendre que son poste était supprimé et il semble très en colère à ce sujet. En fait, je l'ai entendu émettre des commentaires qui s'apparentent à des menaces à l'encontre de la société. Que dois-je faire ?

R : Aucune menace envers notre société ou un employé ne doit être ignorée ni passée sous silence. Si vous estimez que votre collègue a proféré des menaces, ou si vous êtes témoin de comportements violents, vous devez le signaler. Contactez votre équipe locale en charge de l'environnement, de la santé et de la sécurité ou votre service des ressources humaines. Si ces personnes sont indisponibles ou que vous ne recevez aucune réponse de leur part, tournez-vous vers l'un des contacts mentionnés à la rubrique Ressources de signalement. Si la situation s'aggrave et implique une menace de préjudice immédiate ou urgente, vous devez en faire part aux autorités locales compétentes.



CONFLITS D'INTÉRÊTS

Jour après jour, un grand nombre d'entre nous travaillent avec les fournisseurs, clients et autres partenaires commerciaux de Pentair. Pentair considère que chaque décision et chaque action qui en découle doivent se fonder sur les besoins de l'entreprise et non sur des intérêts ou relations à caractère personnel.

SOLLICITATION D'AIDE

La plupart des conflits d'intérêts, s'ils sont correctement communiqués à Pentair, peuvent être soit entièrement évités, soit aisément résolus. Si vous éprouvez un doute sur le fait qu'une activité puisse être à l'origine d'un conflit d'intérêts, exprimez-vous et sollicitez les conseils de votre responsable hiérarchique ou service des ressources humaines. L'entreprise œuvrera avec vous à la mise au point du plan d'action adéquat.

EMPLOI EXTÉRIEUR

Bien qu'il soit parfois acceptable pour vous de travailler à l'extérieur de Pentair, cet emploi ne doit jamais interférer avec vos responsabilités vis-à-vis de notre entreprise. Le travail à l'extérieur de la société ne doit pas impliquer un concurrent de Pentair, ni l'utilisation d'outils, véhicules ou autres biens appartenant à Pentair (y compris, entre autres, ses ordinateurs, logiciels et informations de clientèle). Si vous envisagez d'accomplir un travail à l'extérieur avec un partenaire commercial de Pentair (par exemple un fournisseur ou un client), vous devez préalablement recueillir l'assentiment de votre responsable hiérarchique.



« WIN RIGHT »

Lignes directrices relatives au signalement des conflits d'intérêts

Tous les conflits d'intérêts, qu'ils soient avérés ou potentiels, doivent être signalés au Bureau de conduite professionnelle et d'éthique.

Pentair collaborera avec vous afin de déterminer si un conflit existe et mettra en place un plan d'action adéquat.

RELATIONS FAMILIALES ET PERSONNELLES

Vous ne devez en aucun cas recruter, superviser ou exercer une influence sur un membre de votre famille ou une relation personnelle proche au sein de la société, sauf sur approbation préalable expressément prévue par la direction de Pentair. Si un membre de votre famille entretient une relation de tierce partie avec Pentair (à titre de fournisseur ou de client, par exemple), vous devez divulguer ce fait à l'entreprise. De même, vous devez indiquer si un membre de votre famille est employé par une tierce partie, siège à son conseil d'administration, ou est un actionnaire ou un investisseur significatif d'une société commercialement liée à Pentair.

INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Si vous, ou un membre immédiat de votre famille, détenez un intérêt financier important auprès d'un fournisseur, consultant client ou concurrent de Pentair, vous devez en informer votre service des ressources humaines local et divulguer cette information par les voies de déclaration appropriées.

Pour plus d'informations, consultez la politique relative aux conflits d'intérêts sur [myPentair](#).

QUESTIONS/RÉPONSES

Q : Je suis responsable de la logistique sur notre site de fabrication et je sais que la société de mon frère peut proposer à Pentair des services de transport à un tarif beaucoup plus avantageux que celui de notre fournisseur actuel. Est-ce que je ne devrais pas permettre à Pentair de réaliser une meilleure affaire, même si la nouvelle société est détenue par mon frère ?

R : Tous les employés de Pentair doivent suivre les procédures d'approvisionnement et d'achat de notre société lors de l'engagement d'un nouveau fournisseur. L'établissement d'une relation commerciale avec la société de votre frère est possible, mais seulement à condition de suivre les procédures adéquates. En outre, vous devez obligatoirement divulguer votre lien de parenté et vous tenir à l'écart de toutes les négociations. Il est important que toutes nos relations commerciales soient équitables. Tous les employés doivent éviter ne serait-ce que l'apparence d'une irrégularité et le fait de réaliser des affaires avec des membres de notre famille peut être interprété comme relevant du favoritisme.

Q : Notre groupe a récemment recruté une employée en vue d'occuper un poste à pourvoir, mais j'ai appris par la suite qu'il s'agissait de la fille de mon supérieur hiérarchique. Cette situation est-elle autorisée ?

R : Bien qu'il arrive que des parents ou conjoints soient employés dans le même bâtiment ou le même service de Pentair, les parents et conjoints ne doivent en principe jamais se recruter, s'encadrer ou se superviser les uns les autres sans recevoir l'approbation préalable de la direction de Pentair. Dans le cas que vous mentionnez, il est possible que la relation entre votre supérieur hiérarchique et sa fille soit de nature à occulter l'objectivité de celui-ci et être à l'origine d'un conflit avec les intérêts de la société. Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant des conflits d'intérêts, ou êtes témoin d'un conflit potentiel, faites-le savoir. Sollicitez l'un des contacts indiqués dans la [liste des ressources d'expression à la page 6](#).

Q : L'un des membres de mon équipe termine plus tôt tous les jeudis et vendredis afin de se rendre à son autre emploi. Comme nous travaillons généralement sur le terrain, je ne pense pas que notre superviseur soit au courant de ce fait. Cette situation me paraît néanmoins injuste dans la mesure où mon collègue est payé une semaine complète. Que dois-je faire ?

R : Les employés de Pentair peuvent accepter un emploi à l'extérieur, à la seule condition que celui-ci n'interfère pas avec leur travail au sein de Pentair et qu'il soit conforme aux pratiques commerciales ou spécifiques à la région. Dans le cas présent, un membre de l'équipe est payé par Pentair et ne s'acquitte pas de ses obligations. Nous vous encourageons à en faire état. Sollicitez l'un des contacts indiqués dans la [liste des ressources d'expression à la page 6](#).

CADEAUX ET DIVERTISSEMENTS À CARACTÈRE PROFESSIONNEL

Quoique les coutumes et pratiques soient variables d'une culture à l'autre, l'offre de cadeaux et de divertissements modestes constitue souvent un moyen non négligeable d'établir des liens de fidélité et de confiance au sein des relations d'affaires. Nous avons pour responsabilité de veiller à ce que nos pratiques en matière de cadeaux et de divertissements à caractère professionnel soient raisonnables et conformes aux politiques de Pentair, ainsi qu'aux codes de l'industrie et à la réglementation locale.

DIVERTISSEMENTS À CARACTÈRE PROFESSIONNEL

Des divertissements et repas modestes et appropriés peuvent être acceptés ou offerts par les employés de Pentair si le but principal dudit divertissement ou repas est en rapport avec l'activité de l'entreprise.

L'employé, ainsi que le client, fournisseur, sous-traitant ou partenaire, doit être présent. Dans le cas contraire, le repas ou divertissement doit être considéré comme un cadeau.

Si vous offrez des cadeaux, repas ou agréments, vous devez vous assurer que vos notes de frais reflètent fidèlement les dépenses effectuées.



OFFRE ET ACCEPTATION DE CADEAUX

Les dépenses réalisées pour de somptueux cadeaux d'affaires sont inacceptables. Elles peuvent donner l'impression que nous tentons d'obtenir ou de donner des décisions commerciales favorables en octroyant à des individus des avantages personnels. Que nous en soyons les donateurs ou les bénéficiaires, nous devons, pour nous assurer de ne pas donner une impression d'inconvenance, faire en sorte que nos cadeaux et offres de divertissements :

- Soient peu fréquents et d'une valeur qui ne soit pas excessive
- Concernent directement l'établissement de relations avec des clients ou des fournisseurs
- Ne soient en aucun cas délivrés en espèces
- Ne soient jamais liés à un contrat ou à un appel d'offres potentiel
- Soient des articles estampillés d'un logo, si possible
- Soient déclarés conformément à notre politique relative aux cadeaux et divertissements

Pour connaître les montants spécifiques acceptables lors de l'offre et de la réception de cadeaux, veuillez consulter notre politique relative aux cadeaux et divertissements sur [myPentair](#).

Tous les dons dont la valeur est supérieure aux limites spécifiées dans cette politique doivent être déclarés par le biais de la procédure automatisée de divulgation des cadeaux, accessible sur le [portail de conformité de Pentair](#).

OFFRE DE CADEAUX ET DE DIVERTISSEMENTS À DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

Les relations avec les représentants des services publics doivent faire l'objet d'une attention particulière. En aucune circonstance les employés de Pentair ne doivent offrir de cadeaux, repas ou divertissements à un agent public sans y être dûment autorisés, comme stipulé dans notre politique de lutte contre la corruption et nos procédures connexes.

Même des cadeaux modestes peuvent être illégaux. Pour contacter l'équipe Conformité et lui exposer vos questions ou préoccupations éventuelles, écrivez à ethics@pentair.com.

Pour plus d'informations, veuillez consulter nos politiques et procédures anti-corruption régissant les interactions avec des responsables gouvernementaux sur [myPentair](#).

QUESTIONS/RÉPONSES

Q : J'ai été invité à une partie de golf organisée par l'un de nos fournisseurs. Plusieurs dirigeants du secteur y seront présents. Puis-je y participer ?

R : Dans la mesure où cette réunion est en rapport avec l'entreprise, vous pouvez y participer, avec l'approbation de votre responsable hiérarchique. En revanche, si un contrat est actuellement en cours de négociation avec ce fournisseur, vous devez discuter avec votre responsable hiérarchique de l'opportunité ou non de participer à l'événement.

Q : Durant l'année, l'un de mes gros fournisseurs m'adresse généralement plusieurs billets pour assister à des événements sportifs. Est-il acceptable pour moi de recevoir ces billets ?

R : Si vous recevez plusieurs cadeaux de la part d'une seule personne ou entité au cours d'une même année, ils doivent être déclarés ensemble dans le cas où leur valeur totale dépasse les limites énoncées dans la politique relative aux cadeaux et divertissements. Vous pouvez déclarer ces cadeaux sur le [Portail de conformité de Pentair](#). Quelle que soit leur valeur, vous devez toujours exercer votre meilleur jugement commercial et déclarer les cadeaux à votre responsable hiérarchique.



CONDUITE DES AFFAIRES AVEC INTÉGRITÉ

La réputation de Pentair repose sur la conduite honnête de ses affaires. Nous interdisons la corruption, sommes adeptes de la concurrence loyale et respectons les lois du commerce international.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Notre compétitivité s'appuie uniquement sur la qualité, la tarification et la réputation de nos produits et services. Pentair n'offrira ni n'acceptera en aucune circonstance des pots-de-vin ou autres paiements illicites dans le but d'obtenir de nouveaux contrats ou maintenir des relations commerciales existantes. La corruption peut prendre plusieurs formes, telles que :

- Argent, cadeaux ou pourboires
- Commissions occultes
- Remises injustifiées ou commissions excessives
- Allocations, dépenses ou contributions politiques ou caritatives inhabituelles ou déguisées
- Offres d'emploi à des clients, membres de la famille ou amis
- Tous autres objets de valeur

La corruption est interdite non seulement à tous les employés de Pentair, mais aussi à l'ensemble des tierces parties qui exercent une activité commerciale pour notre compte. En bref, si nous ne devons pas le faire, ils ne le doivent pas non plus. Il vous incombe de bien identifier vos partenaires commerciaux et de vous abstenir de traiter avec ceux qui sont susceptibles d'exposer Pentair à un risque de corruption déraisonnable. Si vous ne pouvez déterminer avec certitude qu'un partenaire commercial est susceptible ou non d'exposer Pentair à un risque de corruption déraisonnable, contactez l'équipe Conformité à l'adresse compliance@pentair.com, ou accédez au [portail dédié à la conformité](#) pour vous soumettre à la procédure d'identification des risques liés aux tierces parties.

COMMERCE INTERNATIONAL

Pentair s'engage à respecter toutes les lois et réglementations sur le commerce international applicables, y compris celles régissant les importations et exportations de marchandises, logiciels, technologies, données techniques et services au-delà des frontières nationales, ainsi que les sanctions économiques.

Importations et exportations de biens, services et données

Les contrôles du commerce international peuvent s'appliquer à toute activité d'importation ou d'exportation, y compris la transmission de données électroniques.

Contrôle commerciaux et sanctions politiques ou économiques

Divers contrôles commerciaux et sanctions d'origine gouvernementale restreignent la possibilité pour Pentair de s'engager directement ou indirectement dans des échanges commerciaux avec un certain nombre de pays, entités, navires et personnes. Notre statut de corporation multinationale nous oblige à nous conformer aux réglementations et sanctions commerciales. Nous sommes également tenus d'évaluer nos transactions et partenariats commerciaux au regard de toutes les listes de surveillance pertinentes et de signaler toutes les demandes de boycott à un responsable hiérarchique ou à l'équipe en charge de la conformité aux règles du commerce international.

Du fait de leur complexité, les lois internationales relatives aux sanctions commerciales et aux boycotts peuvent être à l'origine de confusions. Si vous ne savez pas comment procéder, signalez-le. En cas de doute concernant une situation de sanction ou de boycott, veuillez solliciter l'assistance de votre responsable local de la conformité commerciale ou du service juridique de Pentair.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique de lutte contre la corruption, nos politiques et procédures régissant les transactions avec des responsables gouvernementaux et nos politiques de commerce international, disponibles sur [myPentair](#).

QUESTIONS/RÉPONSES

Q : À quels « avertissements » dois-je être attentif lors du traitement avec des tierces parties ?

R : Soyez attentif à tout ce qui vous fait douter de la crédibilité de votre agent ou d'une autre tierce partie, ou de son intention de se conformer aux lois anti-corruption. Sont concernés les liens étroits avec le gouvernement, sous-agents ou sous-traitants non divulgués, secrets indus, interdictions de poser des questions, factures augmentées ou rabais inhabituels, notes de frais inexpliquées, paiements inhabituels (à des tiers ou dans des pays tiers), facturations hors comptabilité ou « caisses noires », ou généralement tout ce qui est inapproprié. Ne soyez jamais intimidé ou réticent à l'idée de contester ce qui vous semble suspect ou manquer de sens. Ne vous contentez pas d'accepter des affirmations du genre : « c'est comme ça que ça se passe ici ». Signalez toujours rapidement vos préoccupations au service juridique de Pentair.

Q : L'un de nos fournisseurs a récemment commencé à livrer un produit. Or, notre responsable des achats n'a rien fait à ce sujet parce que le fournisseur lui verse un dessous-de-table de 1 % sur toutes les ventes.

R : Faites part de vos préoccupations ! Le comportement de ce manager, tout comme sa relation avec ce fournisseur, sont inacceptables et contraires à la politique de Pentair. La perception de rétrocommissions ou l'acceptation d'un avantage personnel quelconque de la part d'un tiers en échange d'un traitement favorable constitue une violation du Code de Conduite professionnelle et d'Éthique et une infraction potentielle à la Loi. Consultez [les ressources de déclaration indiquées à la page 6](#).

Q : Nous avons récemment entamé un processus d'appel d'offres concernant un projet et avons été informés qu'il ne nous serait accordé que si le client pouvait visiter notre usine aux États-Unis et faire venir sa famille pour un séjour à Disney World. En remportant ce projet, nous ferions gagner beaucoup d'argent à l'entreprise et les frais de déplacement seraient, en comparaison, relativement modestes. Que devons-nous faire ?

R : Si la visite de l'usine est acceptable, le voyage à Disney World n'est pas autorisé et constitue une forme de corruption. En aucun cas nous ne devons payer les frais de voyage des membres de la famille d'un client, ni un quelconque voyage à Disney World ni vers toute autre destination, sans que cela ait un rapport avec les affaires de Pentair.



Utilisation de pompes Pentair pour lutter contre les risques d'inondations massives à la Nouvelle-Orléans, Louisiane (États-Unis). Des solutions intelligentes et durables d'accès à l'eau. Pour toute la vie.

CONCURRENCE LOYALE

Pentair s'engage à favoriser un marché mondial équitable. Dans toutes nos relations avec nos concurrents, clients et fournisseurs, nous devons agir avec honnêteté et impartialité et dans le respect des lois et réglementations relatives à la concurrence loyale. Les employés des services marketing, ventes, achats et acquisitions doivent être particulièrement attentifs aux lois et réglementations dans les pays où ils exercent. Toute infraction aux lois sur la concurrence loyale peuvent entraîner un préjudice important pour notre société et pour les individus impliqués.

Compte tenu de la complexité des lois et réglementations relatives à la concurrence, nous vous invitons à contacter le service juridique de Pentair pour toute question concernant d'éventuels problèmes en matière de concurrence.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre Politique antitrust sur [myPentair](#).

« WIN RIGHT »

Dans le cadre du respect de la concurrence loyale, les employés de Pentair doivent éviter les points suivants :

- **Fixation des prix :** Concurrents coordonnant leurs prix au lieu de concourir librement et indépendamment les uns contre les autres.
- **Répartition des territoires :** Concurrents acceptant de se répartir la clientèle, les produits ou les zones géographiques dans lesquelles ils ne concourront pas les uns contre les autres, y compris en s'accordant sur des limites de quota ou des parts de marché.
- **Truquage d'appels d'offres :** Concurrents acceptant des offres concertées ou l'engagement dans des offres collusoires.
- **Abus de position dominante sur le marché :** Fait d'abuser d'une position forte en termes de parts de marché pour se livrer à des pratiques qui seraient normalement difficiles, voire impossibles en présence d'une plus grande concurrence (par exemple, la capacité de maintenir les prix au-delà des niveaux concurrentiels normaux ou d'imposer des conditions de vente que les clients n'accepteraient pas dans d'autres circonstances).

Les lois régissant la concurrence loyale peuvent être complexes. Si vous avez des questions concernant des pratiques commerciales spécifiques, veuillez vous adresser à un membre du service juridique de Pentair.

QUESTIONS/RÉPONSES

Q : J'ai rencontré un vendeur de l'un de nos concurrents lors d'un déjeuner d'affaires la semaine dernière et nous avons commencé à parler de la difficulté d'atteindre nos quotas cette année. Il m'a laissé entendre que, puisque nous sommes tous deux susceptibles de répondre à un grand nombre de propositions, nous aurions une meilleure chance d'atteindre nos quotas si nous convenions à l'avance de nous répartir certains territoires. Un tel arrangement ne serait-il pas plus logique ?

R : Non. Lorsque des concurrents s'arrangent à l'avance pour s'allouer des offres, des clients ou des marchés, ou pour fixer des quantités de production, ils enfreignent les lois sur la concurrence loyale, ce qui est passible de lourdes pénalités.

Q : Je travaille sur l'un des sites américains de Pentair et j'ai souvent affaire à des clients étrangers qui souhaitent obtenir des réponses ou une assistance technique. Les courriers électroniques que j'adresse à ces individus sont-ils considérés comme des exportations au regard de la Loi ?

R : Il peut s'agir d'une infraction aux lois internationales sur l'exportation. Avant d'envoyer des données techniques par courrier électronique dans une juridiction étrangère, consultez un membre de l'équipe Conformité commerciale internationale ou du service juridique.



INTÉGRITÉ FINANCIÈRE

Pentair s'engage à constituer des dossiers financiers et à opérer des transactions de façon honnête, exacte et ponctuelle. Toute action susceptible de dissimuler nos activités financières à nos actionnaires est proscrite par la société.

FRAUDE

En tant qu'employés de Pentair, nous nous devons d'être sincères et honnêtes dans toutes nos interactions et communications. La fraude, qui vise intentionnellement à tricher, tromper, voler, dérober ou mentir, est un acte malhonnête, prohibé et généralement condamnable. Les actes de fraude intentionnels font l'objet de mesures disciplinaires strictes. Il est important de bien comprendre quelles conséquences la fraude entraîne, afin de pouvoir l'identifier et l'éviter. Exemples d'activité frauduleuse :

- Présentation de notes de frais erronées
- Falsification ou altération de chèques
- Détournement ou abus des biens de l'entreprise
- Gonflement des chiffres de ventes par l'envoi d'inventaires réputés erronés ou non conformes
- Inscription dans les registres de l'entreprise d'entrées non conformes aux normes comptables en vigueur

COMPTABILITÉ FINANCIÈRE, TENUE DES REGISTRES ET DÉCLARATIONS

La politique de Pentair en matière de comptabilité financière, de tenue des registres et de déclaration exige de chacun de nous la démonstration du plus haut degré d'honnêteté et de transparence. Tous les documents financiers de Pentair doivent être :

- Complètes et exacts
- Documentés de façon appropriée
- Impartiaux et objectifs
- Communiqués exclusivement selon les autorisations dues

Si nous découvrons que nous avons commis une erreur financière qui affecte un client ou un fournisseur, nous devons divulguer et corriger cette erreur de façon proactive.

Le respect de ces normes nous prémunit, ainsi que notre entreprise, contre des amendes et autres conséquences légales graves.



ACHATS ET VENTES DE TITRES, DÉLITS D'INITIÉS

Nous nous engageons à maintenir un marché équitable pour l'achat et la vente des actions de l'entreprise. La politique de Pentair et les lois en vigueur interdisent à quiconque d'acheter et de vendre des actions Pentair, ou tout autre type de titre public, sur la base d'informations recueillies de manière privilégiée.

De même, il est illégal et contraire à l'éthique de fournir de telles informations concernant Pentair à d'autres individus ou entreprises pour leur permettre de réaliser des gains. Il nous est également interdit d'échanger les titres ou autres valeurs mobilières de clients et de fournisseurs sur la base d'informations recueillies de manière privilégiée.

Dans le cadre de votre travail chez Pentair, il se peut que vous ayez connaissance d'informations matérielles non publiques relatives à Pentair ou à d'autres sociétés, qui pourraient influencer sur une décision d'acheter, vendre ou détenir des titres. En négociant des titres alors que vous détenez ces informations non publiques, vous enfreignez la législation sur le délit d'initié.

Pour plus d'informations, consultez notre Politique relative au délit d'initié sur [myPentair](#).

QUESTIONS/RÉPONSES

Q : J'ai remarqué que notre responsable de la paie avait ajouté des employés dans le système, mais je ne les ai pas vus apparaître sur la liste des nouveaux recrutements. Je soupçonne le responsable de la paie d'avoir créé des noms d'employés fictifs et de détourner peut-être les fiches de paie des employés au profit de son compte personnel. Que dois-je faire ?

R : Lorsque quelque chose semble anormal, par exemple des comptes de la société qui présentent des anomalies, faites part de vos préoccupations. Les préoccupations en matière de fraude ne doivent jamais rester sous silence. [Consultez les ressources d'expression indiquées à la page 6.](#)

Q : Un collègue a vu notre directeur dîner avec sa famille dans un nouveau restaurant en ville samedi dernier. Le lundi suivant, mon directeur m'a remis une note de frais provenant du même restaurant ce samedi soir en me disant qu'elle devait être comptabilisée en tant que dîner d'affaires. J'ai un doute sur la régularité de cette demande, mais je crains de m'attirer des ennuis si je refuse de passer la dépense en frais. Que dois-je faire ?

R : Vous devez alerter immédiatement la société de vos soupçons selon lesquels votre directeur tenterait de se faire rembourser des dépenses non professionnelles. Nous comprenons qu'il vous faille du courage pour dénoncer votre supérieur, mais il est important que vous fassiez part de vos [préoccupations \(voir page 6\)](#). Sachez que la Politique de non-représailles de Pentair protège les employés contre toute forme de représailles.

Q : Quelles informations sont-elles considérées comme privilégiées ?

R : Une information privilégiée désigne toute information non publiquement connue, susceptible d'influer sur la décision d'acheter ou vendre des actions.

Q : Je travaille au service de maintenance et j'ai surpris aujourd'hui une conversation au réfectoire, au cours de laquelle j'ai appris que Pentair était à quelques jours de conclure une acquisition majeure. Puis-je appeler mes parents pour leur conseiller d'acheter des actions Pentair ?

R : Le fait d'informer vos parents de cette acquisition avant qu'elle ne soit communiquée publiquement est contraire à la politique de Pentair et illégal. Cette action est considérée comme un délit d'initié. Toutes les informations internes à notre entreprise qui ne sont pas connues publiquement doivent demeurer confidentielles.

PROTECTION ET GESTION DES BIENS, INFORMATIONS ET ENREGISTREMENTS

Nos biens matériels et notre propriété intellectuelle sont des biens vitaux pour l'activité de Pentair et nous avons le devoir de les protéger. Nous devons gérer les registres de la société de façon responsable et protéger les enregistrements privés et informations confidentielles, que ceux-ci concernent notre entreprise, nos partenaires commerciaux, nos clients ou nos employés.

RESSOURCES MATÉRIELLES ET SYSTÈMES DE COMMUNICATION

Il incombe à chacun d'entre nous de veiller à ce que les biens physiques de Pentair, tels que nos bâtiments, véhicules, équipements, systèmes d'information et fournitures, ne soient pas endommagés ou mal utilisés.

Les systèmes de communication de Pentair, y compris ceux du courrier électronique et du réseau Internet fournis par l'entreprise, sont la propriété de Pentair et doivent être utilisés de façon appropriée et en toute légalité. Nous devons éviter tout accès, téléchargement, stockage ou distribution de contenus illicites, préjudiciables ou susceptibles de ternir l'image de marque et la réputation de Pentair. En outre, chacun de nous doit exercer un pouvoir discrétionnaire et être attentif lors de la rédaction et de la réponse aux courriels, afin de faire en sorte que nos communications soient professionnelles et appropriées.

Toutes les communications, données et informations envoyées ou reçues au moyen d'un bien appartenant à la société alors que vous travaillez chez Pentair sont la propriété de la société et ne constituent pas des communications privées. Pentair possède et/ou contrôle l'accès à tous les équipements de communication, y compris les ordinateurs, logiciels, messageries électroniques et vocales, équipements de téléconférence et fournitures de bureau. Le cas échéant, Pentair se réserve le droit de surveiller toutes les communications, y compris les accès à Internet, et les employés ne doivent pas considérer ces communications comme personnelles ou privées.

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les informations commerciales, techniques et financières de Pentair sont très précieuses et doivent être protégées. En tant qu'employés de Pentair, nous devons préserver la confidentialité de notre propriété intellectuelle et de nos informations confidentielles. Nous avons tous la responsabilité de protéger la propriété intellectuelle ou les informations confidentielles des clients, fournisseurs ou autres qui nous fournissent ces informations dans le cadre d'accords de non-divulgaration ou similaires, ainsi que la responsabilité d'utiliser les informations uniquement aux fins auxquelles nous sommes convenus.

Toutes les innovations techniques, découvertes, conceptions de systèmes ou améliorations techniques conçues ou créées par un employé de Pentair sont la propriété exclusive de Pentair et doivent être divulguées à la société. Vous ne devez pas divulguer de telles informations de propriété intellectuelle ou d'autres informations confidentielles concernant Pentair à d'autres individus, même après avoir quitté votre emploi chez Pentair.

« WIN RIGHT »

Voici quelques exemples d'informations confidentielles dont vous pouvez avoir connaissance dans le cadre de votre travail chez Pentair :

- Plans d'affaires
- Informations financières sur l'entreprise
- Répertoires et accords de clientèle, données de parts de marché et accords avec les fournisseurs
- Schémas de produits actuels ou potentiellement nouveaux
- Informations financières sur les acquisitions potentielles
- Droits de propriété intellectuelle tels que marques commerciales, brevets ou copyrights

Voici comment vous pouvez contribuer à protéger les informations confidentielles :

- Déconnectez-vous, arrêtez ou verrouillez votre ordinateur avant de le laisser sans surveillance.
- N'autorisez personne à utiliser vos mots de passe ou vos badges d'accès.
- Ne laissez pas entrer de personnes non autorisées sur les sites ou dans les bâtiments de Pentair.
- Veillez à ce que les visiteurs pénétrant dans des zones de travail susceptibles d'abriter des informations internes soient accompagnés.
- Ne laissez pas d'informations internes à découvert dans votre espace de travail ou une salle de conférence, ou sur une imprimante ou un télécopieur.
- Ne téléchargez pas et n'installez pas de logiciels non autorisés ou gratuits sur votre ordinateur.

GESTION DES ENREGISTREMENTS

Nos enregistrements sont des ressources précieuses qui contiennent des informations sur les activités, les initiatives, les opérations et l'histoire de Pentair. Les employés de Pentair doivent maintenir des enregistrements exacts et complets (sous forme d'exemplaire papier ou électronique). Nous devons également nous conformer aux exigences de tenue des dossiers, éliminer les enregistrements caducs du point de vue légal ou opérationnel conformément aux calendriers de gestion des enregistrements de la société, et suspendre la destruction de documents sur instruction des autorités judiciaires ou fiscales en cas de litige, d'enquête gouvernementale ou d'audit.

CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Chez Pentair, nous accordons de l'importance au droit à la vie privée de nos employés, clients et partenaires commerciaux. En tant qu'entreprise mondiale, nous nous engageons à protéger toutes les Informations personnelles que nous recevons ou dont le traitement nous est confié pour une autre raison, dans le respect des nombreuses lois et réglementations mondiales régissant la protection des Informations personnelles. Nous collectons, stockons et transmettons de telles données légalement, uniquement à des fins honnêtes liées à l'activité, et mettons en place des mesures de protection appropriées afin de prévenir toute utilisation ou divulgation non autorisée des données.

Pour toute question relative aux pratiques de confidentialité mondiales de Pentair, veuillez contacter le Bureau mondial de protection de la confidentialité ou consulter la page consacrée à la confidentialité mondiale sur [myPentair](#).

COMMUNICATIONS EXTERNES

La politique de l'entreprise implique une communication ouverte et active avec les médias d'information et les communautés d'investisseurs. Nous reconnaissons les responsabilités qu'a Pentair, en tant qu'entreprise publiquement référencée, de communiquer des informations complètes, opportunes, exactes et objectives concernant ses performances financières et opérationnelles, ainsi que ses stratégies et perspectives.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre Politique de gestion des enregistrements, notre Politique relative aux communications externes et à la divulgation, ainsi que notre page relative à la confidentialité mondiale sur [myPentair](#).

QUESTIONS/RÉPONSES

Q : À plusieurs reprises, je suis passé à côté du poste de travail d'une collègue alors qu'elle était partie déjeuner et j'ai remarqué que les schémas confidentiels d'un prototype étaient affichés sur l'écran de son ordinateur. Que dois-je faire ?

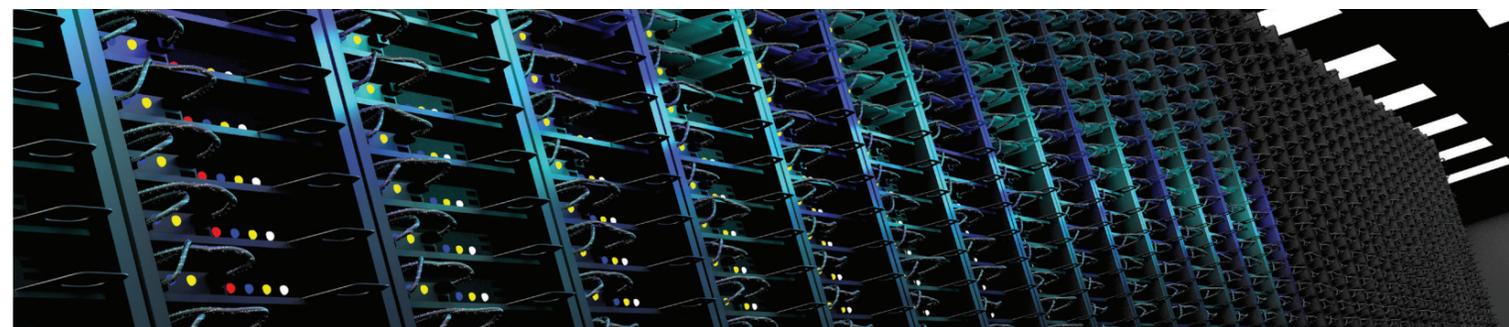
R : Votre collègue commet une erreur très courante. En quittant son poste de travail, elle court le risque de divulguer des informations internes. Discutez avec elle de ce comportement. Si celui-ci reste inchangé, faites part de vos préoccupations (voir page 6) et soulevez le problème auprès de votre responsable hiérarchique.

Q : J'ai trouvé un exemplaire de la récente déclaration de revenus de la société dans la salle de reprographie. Ce document portait le libellé CONFIDENTIEL : NON DESTINÉ À LA DIFFUSION dans la partie supérieure de la déclaration. Que dois-je faire ?

R : La déclaration de revenus contient des informations internes sensibles qui doivent impérativement être protégées. Faites ce qu'il faut : remettez cette déclaration à votre responsable hiérarchique. Cette information ne doit en aucun cas être divulguée à d'autres personnes, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise.

Q : J'ai été approché par un journaliste qui m'a entendu parler, lors d'une conférence locale, de l'externalisation de certaines gammes de produits dans d'autres pays. Serait-il erroné de faire part à ce journaliste de mon désaccord avec les positions de la société en matière d'externalisation ?

R : Bien que vous puissiez répondre à ce journaliste en lui confiant votre propre opinion, vous devez vous assurer que toutes les demandes de contact avec les médias soient portées à la connaissance d'un représentant désigné par l'entreprise. Vous ne devez pas répondre au journaliste au nom de Pentair.



RESSOURCES D'EXPRESSION

Si vous suspectez ou avez connaissance d'un comportement illicite ou contraire à l'éthique, vous devez signaler ce problème via la ligne téléphonique d'assistance éthique ou le site PentairEthics.com. Pour effectuer un signalement par téléphone, appelez le numéro gratuit correspondant à votre pays ci-dessous.

Les lignes téléphoniques d'assistance sont accessibles 24 h/24, 7j/7.

Afrique du Sud	0800-983-583	Islande	Composez le 00-800-222-552-88 (code d'accès). Attendez la tonalité ou l'invite. Composez le numéro gratuit 844-223-4171.
Allemagne	0800-182-4524	Italie	800-787-115
Arabie saoudite	Composez le 1-800-10 (code d'accès). Attendez la tonalité ou l'invite. Composez le numéro gratuit 844-223-4171.	Japon	0053-113-0898
Argentine	0800-666-1031	Kenya	0800-722790
Australie	800-836-362	Malaisie	1-800-812-067
Autriche	0800-297-407	Mexique	18000831038
Belgique	0800-71-720	Norvège	1-800-5421
Brésil	0800-891-5884	Nouvelle-Zélande	0800-452598
Canada	1-877-332-6776	Pays-Bas	0800-023-1198
Chili	Téléphone Telmex/AT&T : Composez le 800-225-288 (code d'accès). Attendez la tonalité ou l'invite. Composez le numéro gratuit 844-223-4171. Téléphone Telefonica : Composez le 800-800-288 (code d'accès). Attendez la tonalité ou l'invite. Composez le numéro gratuit 844-223-4171. Téléphone ENTEL : Composez le 800-360-311 (code d'accès). Attendez la tonalité ou l'invite. Composez le numéro gratuit 844-223-4171. AT&T Chili : Composez le 171-00-311 (code d'accès). Attendez la tonalité ou l'invite. Composez le numéro gratuit 844-223-4171. Île de Pâques : Composez le 800-80-311 (code d'accès). Attendez la tonalité ou l'invite. Composez le numéro gratuit 844-223-4171.	Pologne	00-800-111-3997
Chine	400-120-9077	République tchèque	Composez le 00-800-222-55288 (code d'accès). Attendez la tonalité ou l'invite. Composez le numéro gratuit 844-223-4171.
Danemark	8088-4379	Royaume-Uni	Angleterre, Écosse, pays de Galles et Irlande du Nord : Composez le 0800-032-5546
Émirats arabes unis	Composez le 8000-021 (code d'accès). Attendez la tonalité ou l'invite. Composez le numéro gratuit 844-223-4171. Lignes USO et mobiles de l'armée américaine : Composez le 8000-051 ou le 8000-061 (codes d'accès), puis attendez la tonalité ou l'invite. Composez le numéro gratuit 844-223-4171. Fournisseur d'accès du : Composez le 8000-555-66 (code d'accès). Attendez la tonalité ou l'invite. Composez le numéro gratuit 844-223-4171.	Russie	Composez le 8, attendez la pause, puis composez le 10-800-110-1011 (code d'accès). Attendez la tonalité ou l'invite. Composez le numéro gratuit 844-223-4171. Moscou et Saint-Petersbourg intra muros : Composez le 363-2400 (code d'accès). Attendez la tonalité ou l'invite. Composez le numéro gratuit 844-223-4171. Hors Moscou : Composez le 8, attendez la pause, puis composez le 495-363-2400 (code d'accès). Attendez la tonalité ou l'invite. Composez le numéro gratuit 844-223-4171. Hors Saint-Petersbourg : Composez le 8, attendez la pause, puis composez le 812-363-2400 (code d'accès). Attendez la tonalité ou l'invite. Composez le numéro gratuit 844-223-4171.
Espagne	900-977-663	Singapour	800-1301-147
États-Unis	1-877-241-9958	Suisse	0800-562-684
France	0800-909-260	Taiwan	0080-114-8528
Hong Kong	800-903-282	Thaïlande	00-1800-132-040-052
Hongrie	06-800-13508	Turquie	Composez le 0-811-288-0001 (code d'accès). Attendez la tonalité ou l'invite. Composez le numéro gratuit 844-223-4171.
Inde	000-800-100-3273		
Indonésie	Indostal : 001-803-015-204-0053 PT Telkom : 007-803-011-4437		
Irlande	1-800-550740		



À propos de PENTAIR

Chez Pentair, nous sommes convaincus que le bon état de notre planète est tributaire d'un accès fiable à l'eau potable. Nous commercialisons une gamme complète de solutions intelligentes et fiables d'accès à l'eau à destination des particuliers, des entreprises et des industries du monde entier. Notre portefeuille de solutions éprouvées leaders du marché permet à nos clients d'avoir accès à une eau potable saine, de réduire leur consommation d'eau, de la récupérer et de la réutiliser. Qu'il s'agisse d'améliorer, déplacer ou aider l'accès à l'eau des individus, nous contribuons à la gestion de la plus précieuse ressource au monde.

Sur environ 110 sites répartis dans 30 pays, les 10 000 employés de Pentair sont unis dans la conviction inébranlable que l'avenir de l'eau dépend de nous. Notre chiffre d'affaires s'élève à 3 milliards de dollars pour l'année 2018 et nous sommes cotés en bourse sous l'indicateur PNR.

Notre OBJECTIF

Nous sommes convaincus que le bon état de notre planète dépend d'un accès fiable à une eau potable et salubre.

Notre MISSION

Pentair commerciale des solutions intelligentes et durables qui permettent à ses clients de tirer le meilleur parti des ressources essentielles de la vie.

Notre VISION

Être la première entreprise de traitement de l'eau à destination de la clientèle résidentielle et commerciale grâce à notre personnel responsable, en garantissant notre prestation de services aux clients et en créant de la valeur pour nos actionnaires.



5500 Wayzata Blvd | Suite 900 | Minneapolis, MN 55416 | États-Unis | +1.763.656.5500 | pentair.com

Les marques commerciales et logos Pentair sont la propriété de Pentair. Les autres marques ou noms de produits sont des marques commerciales ou déposées de leurs propriétaires respectifs. Dans le cadre de l'amélioration constant de ses produits et services, Pentair se réserve le droit de modifier les spécifications sans préavis. Pentair est un employeur qui promeut l'égalité des chances.

8-2018-Français ©2018 Pentair. Tous droits réservés.

Déclaration de droits d'auteur et de propriété des marques commerciales